

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 12 MAI 2015 n° 22/2015

DATE DE CONVOCATION : 7 mai 2015

OBJET DE LA DELIBERATION :
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE VICTOR HUGO EN SOUTIEN
A LEUR PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RUGBY 2015

L'an deux mille quinze et le douze mai à 18h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

14 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, GARCIA Sébastien, Simon WEICKMANN, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Pascale MARIOT.

5 procurations : Cédric LIGNON à François CHATELARD, Carole SARDA à Christine CHORIN MONIE, Bénédicte FOURCAULT à Marie-France MONTOSSON, Jean-Luc MOREL à Jacqueline GLEIZES, Virginie GALLAND à Claude CODORNIU.

Secrétaire de séance : Martine ROUBY.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu du Principal du Collège Victor HUGO sollicitant une contribution de la commune pour les aider à couvrir le coût du déplacement des filles et garçons de la section sportive rugby du collège qui sont qualifiés pour les championnats de France fin mai et début juin à Chalon sur Saone et Saint Nazaire (44),

Parmi ces futurs champions, 3 résident sur notre commune et Monsieur le Maire propose d'allouer au Collège une subvention exceptionnelle de 100 €.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

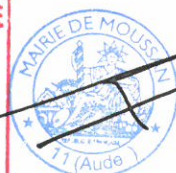
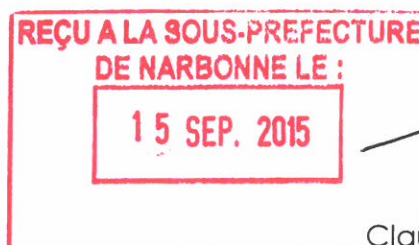
DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € au Collège Victor HUGO de NARBONNE et précise que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus à l'article 6574 du budget principal 2015.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 15/11/15
et de sa publication le 15/11/15



Claude CODORNIU